

Energie et environnement

Réponse à une consultation 25.03.2019

Non à des coûts supplémentaires injustifiés pour les exploitants de centrales nucléaires

Le projet de révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG) supprime, enfin, le supplément de sécurité de 30%. Ce supplément disproportionné n'est pas justifié de manière satisfaisante. Le projet revoit à la baisse le rendement des placements et le taux de renchérissement, ce qui est disproportionné dans la mesure où le rendement réel imposé est dépassé nettement depuis des années. Cette adaptation entraînerait des charges financières inutiles pour les centrales nucléaires et entraverait considérablement la planification du financement en lien avec la mise hors service de centrales nucléaires et l'évacuation des déchets.